

# LES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ INTERVENANT AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES

*Auteurs : ALLAIS Claire (Dr - Médecin généraliste) • Equipe Offre  
Prévention de la Mutualité Française  
Date : 22-08-2023*



## L'essentiel

L'âge venant, quand les maladies sont plus fréquentes et les traitements par médicament plus nombreux, il devient important et nécessaire d'être suivi par des professionnels, qu'ils soient du secteur médical, paramédical, ou social.

Cette situation médicale peut rendre la vie au quotidien plus difficile. La personne âgée a donc besoin d'un accompagnement adapté, souvent appelé accompagnement médico-social.

Un bon suivi de la personne âgée peut prévenir, ou au moins retarder, la perte d'autonomie, la maladie et améliorer le quotidien.

Différents professionnels interviennent donc auprès de la personne âgée, de manière coordonnée.

## Qui sont les professionnels médicaux intervenant auprès des personnes âgées ?

Le médecin généraliste est au centre de la prise en charge de la personne âgée. Il permet de coordonner les différentes actions à mener. Il peut être aidé par des spécialistes, comme le gériatre par exemple. Le pharmacien lui reste un interlocuteur relais avec la personne âgée.

## Le médecin généraliste

Il s'agit très souvent du **médecin traitant**. Il a un rôle fondamental auprès des personnes âgées, car **il assure un rôle de pivot entre la famille, les médecins spécialistes, les institutions sanitaires et les intervenants de la prise en charge des personnes âgées à domicile**. Il a aussi **un rôle d'information et de prévention** auprès de la personne âgée, par exemple sur les thèmes de la nutrition – car les carences alimentaires sont fréquentes –, de la prévention des chutes ou encore de la vaccination antigrippale... C'est aussi le médecin généraliste qui **prescrit les aides et dispositifs techniques** (comme le déambulateur, la barre d'appui...) qui facilitent le maintien à domicile de la personne âgée dépendante ou en situation de perte d'autonomie.

Il joue également **un rôle d'information et de conseil auprès de la famille**.

## Les médecins spécialistes

Les médecins spécialistes peuvent ensuite intervenir, notamment le gériatre et le médecin spécialisé en médecine physique et réadaptation.

## Le gériatre

Il joue un rôle essentiel auprès des patients âgés et de leur famille. **Son rôle est de maintenir ou de restaurer la santé de la personne âgée, sur le plan physique, mais aussi psychologique**, en collaboration avec les autres professions médicales et paramédicales.

Ainsi, il réalise les diagnostics et propose des traitements adaptés aux maladies et aux handicaps, afin de permettre à la personne âgée de vivre dans les meilleures conditions possibles, à son domicile ou en établissement. Il a également un rôle de prévention. Il travaille dans les établissements de soins publics ou privés, ou à domicile en tant qu'indépendant.

## Le médecin spécialisé en médecine physique et de réadaptation(MPR)

**Il établit des bilans, fait des diagnostics et traite les pathologies du système neuro-locomoteur**. Il conçoit des programmes de rééducation et de réadaptation des patients victimes d'accidents ou de pathologies graves qui ont pour but de réduire les conséquences de l'accident ou de la maladie, tant sur le plan fonctionnel (vue, ouïe...) et physique (déplacements...), que psychologique et social.

## Les autres spécialistes

Ils interviennent en fonction des pathologies propres à chaque patient (cardiologue, pneumologue, gastro-entérologue...).

## Le pharmacien

Le pharmacien délivre des médicaments aux personnes âgées et peut les conseiller, notamment concernant la compatibilité entre les différents médicaments et leurs effets secondaires. Il peut également pratiquer des vaccins ou réaliser un bilan de médication pour notamment favoriser le bon usage du médicament.

## Qui sont les professionnels de la rééducation et de la réadaptation intervenant après des personnes âgées ?

Le médecin généraliste ou le médecin spécialiste peut demander l'intervention de différents professionnels de la rééducation et de la réadaptation afin de rétablir ou maintenir l'autonomie de la personne âgée, ou d'éviter des complications de la maladie.

### Le masseur-kinésithérapeute

Il intervient auprès des personnes âgées en **prodiguant des soins tels que des massages et/ou de la rééducation fonctionnelle et motrice**. Ces actes visent notamment à maintenir et restaurer l'autonomie fonctionnelle des personnes âgées :

- activités de la vie quotidienne,
- mobilité, marche
- équilibre, éviter les chutes
- communications,
- fonctions mentales,
- tâches domestiques,
- etc.

### Le psychomotricien

**Il intervient, à travers le corps, sur les fonctions mentales et le comportement du patient.** Il aide les personnes à réduire des troubles psychomoteurs tels que :

- manque de tonus,
- difficultés d'attention,
- problèmes pour se repérer dans l'espace ou dans le temps,
- etc.

Il utilise différentes techniques comme la relaxation, les activités artistiques, les jeux, le sport adapté...

### L'ergothérapeute

**Il aide la personne âgée à maintenir son autonomie ou à la récupérer après une maladie ou un accident.** Il peut ainsi proposer des solutions techniques ou des aménagements du domicile adaptés à la situation de la personne pour l'aider à réaliser les gestes essentiels de la vie quotidienne comme se nourrir, s'habiller, se laver ou se déplacer.

### L'orthophoniste

**Il intervient sur la rééducation de la voix, de la parole, du langage oral ou écrit.**

Il intervient uniquement sur prescription médicale.

## Le pédicure podologue

Il est souvent nécessaire à la personne âgée. En effet, au-delà de soixante-quinze ans, 30% des patients ne sont plus à même d'assurer seuls les soins d'hygiène de leurs pieds (la coupe d'ongles ou la surveillance cutanée) du fait de troubles visuels, de l'incapacité à atteindre leurs pieds, d'une force de préhension insuffisante ou de la présence de troubles cognitifs.

**Le pédicure-podologue traite les affections de l'épiderme et des ongles du pied, peut effectuer des soins courants tels que le ponçage de la peau, la coupe et l'entretien des ongles. Il peut aussi soigner certaines lésions comme les durillons et les cors, et calmer les irritations locales.** Il peut concevoir et réaliser des semelles orthopédiques et des appareillages divers destinés à protéger ou à redresser le pied.

## Qui sont les autres professionnels de santé intervenant auprès des personnes âgées ?

L'infirmier, en coordination avec l'aide-soignant, a un rôle majeur dans le maintien à domicile.

### L'infirmier

Il est très présent auprès des personnes âgées. **Il intervient dans les soins quotidiens comme la toilette. Il tient un rôle majeur, notamment dans le maintien à domicile des personnes âgées.**

### L'aide-soignant

**Sous la responsabilité de l'infirmier, l'aide-soignant s'occupe de l'hygiène et veille au confort physique et moral des malades privés d'autonomie.** Il participe aux soins autour de la personne âgée :

- prise de température,
- surveillance de la courbe de poids,
- changement de certains pansements,
- etc.

## Les psychologues et neuropsychologues

Ils jouent un rôle important dans le diagnostic et le suivi des démences, en lien avec le médecin.

## Qui sont les autres professionnels intervenant auprès des personnes âgées ?

D'autres intervenants n'appartenant pas au secteur médical peuvent agir pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

## L'assistant de service social

**Il aide les personnes âgées à surmonter leurs difficultés, à développer leurs capacités propres afin de maintenir ou de restaurer leur autonomie, et à maintenir des liens sociaux.** Dans ce cadre, il informe notamment sur les droits aux prestations sociales et au remboursement des soins médicaux. Il peut conseiller et orienter en fonction des demandes vers des lieux d'accueil ou des services spécialisés.

## Le conseiller en économie sociale et familiale

**Il contribue à l'insertion sociale en prodiguant des conseils en matière d'habitat, de logement, d'alimentation et de santé, de gestion des ressources.**

On peut trouver ces professionnels :

- au sein des services sociaux des collectivités locales comme les communes et les départements,
- aux caisses de Sécurité sociale,
- aux caisses d'Allocations familiales,
- dans les hôpitaux,
- dans des associations d'aide à domicile
- etc.

## L'accompagnant éducatif et social (AES)

**Elle peut intervenir dans le cas de dépendance des personnes âgées, en apportant une aide et une écoute.** L'AES prend soin des personnes âgées en leur apportant une aide de proximité permanente quotidiennement, en les accompagnant tant dans les actes essentiels de ce quotidien, que dans les activités de vie sociale et de loisirs. Elle contribue également à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités. Elle intervient au sein d'équipes pluri-professionnelles. Elle travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical.

## Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)

**Il joue un rôle à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien.**

Son intervention vise à permettre l'intégration sociale, le développement et l'autonomie des personnes aidées. Il soulage les personnes âgées et les épaulé en assumant le quotidien (courses, ménage, repas, toilette...). Il peut participer à la gestion du budget et accompagner les personnes dans leurs démarches administratives.

## Le moniteur éducateur

Il intervient couramment chez la personne âgée. Il peut aider à préserver l'adaptation sociale et l'autonomie de ces personnes en participant à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée.

## L'aide à domicile

Il peut apporter son soutien dans les travaux ménagers : courses, ménages, cuisine, etc.

## Comment trouver les professionnels intervenant auprès des personnes âgées et connaître leurs tarifs ?

Le site Internet [ameli-direct.fr](http://ameli-direct.fr) met à disposition du public les coordonnées des professionnels de santé ainsi que les tarifs de consultation généralement pratiqués.

**Pour en savoir plus sur les tarifs de consultation, il est possible de consulter le site [ameli-direct.fr](http://ameli-direct.fr).** Une fois connecté sur la page d'accueil du site :

- cocher la case « Je cherche un professionnel de santé », puis renseigner le nom du médecin recherché ou la spécialité « Médecin généraliste » ainsi que la ville,
- lancer la recherche pour obtenir les coordonnées,
- enfin, aller sur « Triez par » et indiquez « secteur conventionnel ». La liste des médecins en secteur 1 s'affiche en priorité,
- en cliquant sur le nom du médecin, vous accédez aux informations détaillées le concernant. Pour les médecins en secteur 2, sont indiqués les honoraires les plus souvent pratiqués.

Le site propose également les coordonnées d'infirmiers, d'orthophonistes et de pédicures-podologues.

## Qui sont les interlocuteurs des personnes âgées pour les droits et aides ?

Les personnes âgées peuvent s'adresser à différents interlocuteurs et avoir accès à toutes les informations concernant leurs droits, leurs démarches administratives et les aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Des lieux d'information ou de coordination gérontologique existent dans la plupart des départements. Ce sont de véritables guichets d'accueil de proximité des personnes âgées et de leur entourage. Il s'agit surtout **des Centres locaux d'information et de coordination gérontologique ou CLIC, des réseaux gérontologiques, des Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA).**

Dans les communes, **les centres communaux d'action sociale ou CCAS** (ou à défaut, les services sociaux départementaux du conseil général) orientent et informent les personnes âgées, notamment sur les aides financières et les services à domicile.

**Le Conseil général** est le gestionnaire de l'ensemble des dispositifs départementaux d'accompagnement, de prise en charge et d'aide sociale pour les personnes âgées.

## Références

### Sources

- Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- Haute Autorité de Santé (HAS). Le pied de la personne âgée - Approche médicale et prise en charge de pédicurie-podologie . 2005
- Le Code de la santé publique . 2017.
- Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches.

### Rédaction

- l'équipe Offre Prévention de la Mutualité Française
- Département Relation avec les Professionnels de Santé de la FNMF
- Mise à jour par le Dr Claire Allais, médecin généraliste.